MFA

MONACO FILM ASSOCIATION

Règlement d'admission & de fonctionnement *des membres*

— ET DOSSIER D'ADMISSION —

CINÉMA · TÉLÉVISION · AUDIOVISUEL

Respect · Indépendance · Confidentialité · Transparence · Coopération

NOTRE ESPRIT

Une association ouverte, *des règles claires.*

La **Monaco Film Association (MFA)** a pour vocation de réunir les professionnels, entreprises, institutions et personnalités intéressés par le développement du cinéma, de la production télévisuelle et de l'audiovisuel à Monaco et dans la région.

Respect	*Indépendance*	*Confidentialité*	*Transparence*	*Coopération*

LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA MFA

À RETENIR

L'adhésion à la MFA ne constitue ni un partenariat commercial, ni une exclusivité professionnelle, ni un soutien politique.

« Réunir les talents du cinéma et de la télévision autour d'un même territoire, sans jamais qu'un intérêt particulier ne prenne le pas sur l'intérêt commun. »

ADHÉSION & CONFLITS D'INTÉRÊTS

Rejoindre *la MFA.*

1. Conditions d'adhésion

Peut demander son adhésion toute personne physique ou morale partageant les objectifs de l'association et souhaitant contribuer à son développement, notamment :

producteurs et sociétés de production cinéma et télévision · diffuseurs et chaînes de télévision · réalisateurs et scénaristes · acteurs et artistes · techniciens et professionnels du cinéma et de la télévision · agences de communication et de publicité · entreprises liées à l'audiovisuel · professionnels de l'événementiel et de la culture · institutions et représentants institutionnels · partenaires économiques · personnalités souhaitant soutenir le développement du cinéma.

L'admission n'est pas automatique : toute candidature est examinée conformément aux règles de la MFA.

2. Cotisation annuelle

100 €

COTISATION ANNUELLE

par membre et par an. Elle permet de participer à la vie de l'association, aux événements et aux initiatives réservées aux membres.

Parrainage. Une personne parrainée par un **membre fondateur** peut être dispensée de cotisation. Le parrainage est déclaré lors de la demande d'adhésion. Le parrain demeure garant du respect des règles par son filleul, sans être juridiquement responsable de ses actes.

3. Conflits d'intérêts

Une activité professionnelle concurrente ne constitue **pas, à elle seule, un motif d'exclusion**. Tout membre doit toutefois déclarer toute situation susceptible d'interférer avec les intérêts de la MFA ou avec l'une de ses décisions. C'est notamment le cas lorsqu'un membre :

- est directement concurrent d'un autre membre dans le cadre d'une décision de la MFA ;
- participe à l'attribution d'un contrat auquel sa propre société candidate ;
- participe à une décision concernant une personne avec qui il est en relation commerciale directe ;
- détient des informations confidentielles pouvant avantager son entreprise ;
- représente une institution ou organisation directement concernée par une décision de la MFA.

4. Obligation de retrait

Le membre en situation de conflit d'intérêts en informe le bureau, qui peut décider qu'il :

- ne participe pas au débat, ni au vote ;
- quitte temporairement la réunion pendant l'examen du sujet ;
- ne reçoit pas certains documents confidentiels.

Cette règle s'applique **quel que soit le statut du membre**, membres fondateurs compris.

CONFIDENTIALITÉ & INDÉPENDANCE

Préserver *la confiance.*

5. Confidentialité

Les membres s'engagent à ne pas divulguer sans autorisation :

- les discussions internes, documents de travail et projets en cours ;
- les informations financières non publiques ;
- les coordonnées et informations personnelles des membres ;
- les projets de films ou d'événements avant leur annonce officielle ;
- toute information obtenue grâce à leur participation à l'association.

Cette obligation demeure applicable après la fin de l'adhésion.

6. Absence d'utilisation commerciale de la MFA

L'adhésion ne doit pas servir à :

- démarcher abusivement les autres membres, obtenir ou détourner des clients ;
- accéder à des informations commerciales confidentielles ;
- exploiter le fichier des membres à des fins commerciales sans autorisation ;
- présenter l'appartenance à la MFA comme une certification, recommandation ou garantie commerciale.

Les relations professionnelles entre membres restent possibles, à condition d'être **libres et transparentes**.

7. Indépendance politique

La MFA est indépendante de tout parti ou mouvement politique. La présence d'un élu ou d'un représentant institutionnel ne vaut pas soutien de l'association à ses positions. Toute décision concernant directement une institution représentée par un membre fait l'objet d'une attention particulière aux conflits d'intérêts.

8. Égalité entre les membres

Aucun membre ne peut user de sa position professionnelle, financière, politique ou institutionnelle pour imposer une décision. Les membres fondateurs disposent des prérogatives prévues par les statuts, mais restent soumis aux règles de confidentialité et de gestion des conflits d'intérêts.

CONDUITE & SANCTIONS

Un cadre *juste et lisible.*

9. Comportement des membres

Les membres adoptent un comportement respectueux. Sont incompatibles avec l'esprit de la MFA : les comportements discriminatoires, menaces ou intimidations, le harcèlement, les tentatives de corruption, l'usage abusif des ressources de l'association, la divulgation volontaire d'informations confidentielles, et toute utilisation frauduleuse ou contraire à son objet.

10. Suspension ou exclusion

En cas de manquement grave ou répété, le bureau peut proposer une suspension ou une exclusion, conformément aux statuts. Sauf urgence, le membre concerné peut présenter ses observations avant toute décision définitive.

11. Droit de regard de la MFA

La MFA peut refuser une candidature susceptible de porter atteinte à son objet, son indépendance, sa réputation, sa sécurité, la confidentialité de ses activités ou le bon fonctionnement de ses instances.

TROIS NIVEAUX DE CONFLIT

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Simple concurrence	*Conflit ponctuel*	*Conflit majeur ou abus*
Deux producteurs du même secteur.	*La MFA choisit entre deux prestataires, dont l'un est membre.*	*Usage d'informations internes, divulgation, influence intéressée.*
Adhésion possible.	**Le membre ne participe pas à la décision.**	**Procédure disciplinaire, jusqu'à l'exclusion.**

OUTIL DE GOUVERNANCE

Le registre *des intérêts.*

Tenu par le bureau, ce registre recense les seuls éléments utiles pour identifier qui doit, le cas échéant, se retirer d'une discussion — sans empêcher des professionnels concurrents de faire partie de la même association.

MEMBRE	SOCIÉTÉ / ACTIVITÉ	SECTEUR	CONFLIT POTENTIEL DÉCLARÉ
Membre A	Société de production	Cinéma	Production
Membre B	Agence X	Publicité	Agences
Membre C	Institution X	Institutionnel	Public
Membre D	—	Artiste	Aucun

Les quatre premières lignes sont données à titre d'exemple.

DEMANDE D'ADHÉSION

Rejoindre *la Monaco Film Association.*

NOM / PRÉNOM

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

FONCTION

TÉLÉPHONE

EMAIL

SITE INTERNET / LINKEDIN

VILLE / PAYS

SECTEUR D'ACTIVITÉ

- ☐ Production cinéma
- ☐ Production télévision
- ☐ Réalisation
- ☐ Scénario
- ☐ Technique
- ☐ Artiste / Talent
- ☐ Diffuseur / Chaîne TV
- ☐ Publicité / Communication
- ☐ Événementiel
- ☐ Institution / Collectivité
- ☐ Finance / Investissement
- ☐ Culture
- ☐ Autre : _____

1. Votre motivation

Pourquoi souhaitez-vous rejoindre la Monaco Film Association ?

2. Votre contribution à la MFA

De quelle manière souhaitez-vous contribuer à la vie de l'association ?

- ☐ Développement de projets
- ☐ Mise en relation
- ☐ Événements
- ☐ Production cinéma & TV
- ☐ Formation / transmission
- ☐ Financement
- ☐ Communication
- ☐ Partenariats
- ☐ Développement international
- ☐ Autre : _____

3. Parrainage

Êtes-vous parrainé(e) par un membre fondateur de la MFA ?

☐ Oui ☐ Non

NOM DU MEMBRE FONDATEUR

SIGNATURE DU PARRAIN

En cas de parrainage accepté, la cotisation annuelle de 100 € peut être exceptionnellement offerte, conformément aux règles de la MFA.

4. Déclaration de conflits d'intérêts

Afin de préserver l'indépendance de la MFA, le candidat déclare :

Être dirigeant, associé, salarié ou représentant d'une société ou organisation susceptible d'être en concurrence avec un membre de la MFA :

☐ Oui ☐ Non

SI OUI, PRÉCISEZ

Exercer actuellement une fonction politique, institutionnelle ou publique :

☐ Oui ☐ Non

SI OUI, PRÉCISEZ

Entretenir une relation commerciale ou professionnelle susceptible d'être directement concernée par les activités de la MFA :

☐ Oui ☐ Non

SI OUI, PRÉCISEZ

Le candidat s'engage à signaler toute nouvelle situation de conflit d'intérêts apparaissant au cours de son adhésion.

5. Engagement du candidat

Je soussigné(e), ……, déclare souhaiter rejoindre la **Monaco Film Association – MFA** et reconnais avoir pris connaissance du règlement d'admission et de fonctionnement de l'association. Je m'engage à :

- respecter les autres membres ;
- préserver la confidentialité des informations auxquelles j'aurais accès ;
- déclarer toute situation de conflit d'intérêts ;
- ne pas utiliser la MFA à des fins commerciales abusives ;
- respecter l'indépendance de l'association ;
- contribuer, dans la mesure de mes possibilités, au développement du cinéma, de la télévision et de l'audiovisuel.

DATE _____ SIGNATURE _____

PARTIE RÉSERVÉE À L'ASSOCIATION

6. Décision de la MFA

☐ Acceptée ☐ Acceptée avec parrainage ☐ Mise en attente ☐ Refusée

DATE DE DÉCISION _____

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES _____

MEMBRE FONDATEUR / DU BUREAU AYANT EXAMINÉ LA CANDIDATURE _____

SIGNATURE _____